



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉTABLISSEMENT SAINT-PHILIPPE

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP
ÉCOLE SAINT-PHILIPPE, NOTRE-DAME ET J.-C. CHAPAIS

Procès-verbal de la cinquième séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le mercredi 21 juin 2023 à 17 h 30 au local des spécialistes de l'école Notre-Dame à Mont-Carmel.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Parents : Manon Bélanger, Sandra Fournier, Anik Charest, Pascal Dumais, Isabelle Rivard, Florence Paul, Blake Love (substitut)

Enseignant(e)s : Esther Ouellet, Élise Chénard et Roxanne Lévesque

Personnel de soutien : Alyson Michaud, secrétaire d'école
Caroline Caron, technicienne en service de garde

Direction : Marie-Hélène Ouellet

Professionnelle : Claudie Castonguay, conseillère en rééducation

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Mesdames Bélanger et Ouellet souhaitent la bienvenue et constatent le quorum. La séance est ouverte à 18 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CÉ # 22-23-32

Il est proposé par M^{me} Marie-Hélène Ouellet et M^{me} Anik Charest et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé en laissant le point « autres sujets » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION ET SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU C.É.

CÉ # 22-23-033

Il est proposé par M^{me} Caroline Caron et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 4 mai 2023 soit adopté tel que proposé.

4. DOSSIERS DE DÉCISION

4.1 ÉTABLISSEMENT DES PRINCIPES D'ENCADREMENT DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

CÉ # 22-23-034

CONSIDÉRANT l'article 77.1, 1^{er} alinéa de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'établissement établit des principes d'encadrement du coût des « documents dans lesquels l'élève écrit, dessine et découpe » et les révisé;

CONSIDÉRANT les échanges et la proposition de principes faite par la direction d'école;

CONSIDÉRANT que ces principes tiennent compte des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, de la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents et des usagers* du Centre de services scolaire et des autres contributions financières qui sont exigées des parents en cours d'année scolaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Pascal Dumais et résolu à l'unanimité :

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement suivants pour le coût des « documents dans lesquels l'élève, dessine ou découpe » et pour les « effets scolaires » :

- 1.1 Les enseignants doivent assurer l'utilisation du matériel à au moins 75%.
- 1.2 Le montant maximum établi pour le total de la facture doit être inférieur ou égal à 65,00\$.
- 1.3 Que les parents ont la possibilité d'effectuer des paiements échelonnés.
- 1.4 Refuser ou limiter l'imposition d'un produit portant une marque de commerce spécifique ou d'un produit qui n'est offert que par un fournisseur unique, sauf dans des situations particulières (exemple : très bon rapport qualité/prix).
- 1.5 Privilégier l'achat d'un bien ou d'un service dont l'utilisation pourra être faite pendant plusieurs années et privilégier l'achat d'un bien réutilisable.

Et ce, à compter de l'année scolaire 2023-2024

4.2 APPROBATION DU CODE DE VIE 2023-2024

CÉ # 22-23-035

Les membres ont reçu le document dans les délais requis pour exempter la lecture complète lors de la réunion.

Dans ce code de vie, l'équipe-école misera sur les renforcements positifs.

Il est proposé par Esther Ouellet, et résolu :

QUE le code de vie soit approuvé tel que proposé pour l'année scolaire 2023-2024.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4.3 ADOPTION DU BILAN DU PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR ET TRAITER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE (ART. 75.1 LIP)

CÉ # 22-23-036

Madame Claudie Castonguay présente les résultats de sondage pour le plan de lutte des écoles et nous présente le bilan du plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et

la violence à l'école. Elle nous présente aussi un bilan qui fait un résumé de tout ce qui a été mis en place dans nos écoles.

Il est proposé par M^{me} Isabelle Rivard :

Que le bilan du plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence à l'école soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.4 ADOPTION DU BUDGET 2023-2024

CÉ # 22-23-036

Considérant que conformément à l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter le budget annuel de l'école proposé par la direction, et le soumettre à l'approbation du centre de services scolaire;

Considérant que la répartition des ressources financières s'établit à partir de l'effectif scolaire de l'année précédente, soit celle du 30 septembre 2022 cela, selon la recommandation du comité de répartition des ressources;

Considérant que conformément à l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, selon la disponibilité d'utilisation permise par le Ministère, et si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l'article 193.2 en fait la recommandation et que le conseil d'administration du centre de services scolaire y donne suite;

Considérant que conformément à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

IL EST PRÉPOSÉ PAR M^{me} Roxanne Lévesque :

QUE le conseil d'établissement adopte le budget de l'École Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais au montant total de 364 960 \$ établi comme suit :

Total des mesures dédiées, protégées et décentralisées (unité 526) : : 334 509 \$

Total du budget de base décentralisé (unité 6XX) : 30 451 \$

QU'il soit soumis au centre de services scolaire pour approbation conformément à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique, étant entendu que ce budget pourra être rajusté des surplus budgétaires de l'école, selon l'utilisation disponible et permise par le Ministère, s'il y a lieu, ou selon toute modification apportée par le Ministère et/ou tout apport financier additionnel dans le courant de l'année scolaire.

Budget de fonctionnement Notre dame : 11 544\$

Saint-Philippe : 11 669\$

St-Denis : 7 237\$

CÉ # 22-23-037

4.5 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA PRÉSIDENTE

M^{me} Manon Bélanger fait la lecture de son rapport annuel.

Il est proposé par M^{me} Sandra Fournier :

QUE le rapport de la présidente soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ # 22-23-038

4.6 CAMPAGNES DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT que toute activité de financement doit être :

- Approuvée par le conseil d'établissement;
- Faite au nom de l'école;
- Faite à des fins précises et l'argent recueilli ne doit servir qu'à cette fin;
- Pour des activités qui ne font pas partie du Programme de formation de l'école québécoise et du Régime pédagogique.

CONSIDÉRANT que la direction doit être mise au courant de toute activité de financement et en faire part au conseil d'établissement qui devra l'approuver ;

CONSIDÉRANT que les campagnes de financement réalisées dans les 3 écoles ont permis d'amasser plus que le montant total des sorties :

Il est proposé par Pascal Dumais :

Que les sommes restantes soient reconduites pour les sorties de l'année scolaire 2023-2024.

CÉ # 22-23-039

4.7 OUVERTURE DES SERVICES DE GARDE LE 28 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT que la journée du 25 août 2023 de l'année scolaire 2023-2024 servira à la mise en place de l'organisation, à la formation du personnel et à l'arrimage des pratiques pour les élèves;

CONSIDÉRANT que les services de garde en milieu scolaire font parties intégrantes des écoles;

CONSIDÉRANT que les employés du service de garde doivent faire partie des discussions sur le renouvellement et l'élaboration du projet éducatif ;

IL EST PROPOSÉ par Anik Charest et unanimement résolu :

QUE la journée du 25 août les services de garde soient fermés pour que les employés puissent collaborer avec l'équipe-école et que par le fait même, la première journée d'ouverture des services de garde sera le lundi 28 août 2023.

Adoptée à l'unanimité

5. DOSSIERS D'INFORMATION

5.1.1 DIRECTION

5.1.2 HORAIRE DES ÉCOLES 2023-2024

Avant-midi	
7 h 55	Arrivée des élèves
8 h 00	Début des cours
10 h à 10 h 20	Récréation
11 h 20	Fin des cours
11 h 25	Départ des élèves

Après-midi	
12 h 40	Arrivée des élèves
12 h 45	Début des cours
13 h 45 à 14 h 05	Récréation
15 h 05	Fin des cours
15 h 10	Départ des élèves

5.1.3 PLAN D'EFFECTIF -TES

Le plan d'effectif pour les TES n'est pas confirmé. Il y aura un TES temps plein pour chaque école. Il y en aura deux pour l'école Notre-Dame à Mont-Carmel.

5.1.4 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023-2024

La date du 14 septembre 2023 est proposée. L'Assemblée aura lieu à l'école Notre-Dame à Mont-Carmel à 19 h.

Il a été proposé d'envoyer de l'information aux parents afin d'avoir une plus grande participation de tous les parents.

5.1.5 BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le budget du conseil d'établissement est soumis à des règles strictes en ce qui concerne son utilisation. Donc, le 1500\$ qui était alloué chaque année, était difficile à dépenser. Il a donc été proposé de conserver 750\$ pour l'utilisation du conseil d'établissement et l'autre 750\$ sera versé dans le budget de fonctionnement école et demeurera disponible pour soutenir les orientations du conseil d'établissement (bourses, remise de prix, etc..) Le budget n'est pas imputé, il est transféré autrement.

5.1.6 SONDAGE À ENVOYER AUX PARENTS POUR LE PROJET ÉDUCATIF

Un sondage sera envoyé à tous les parents de nos 3 écoles. Il guidera certaines orientations pour les choix de nos écoles.

Au sondage sera ajouté pourquoi les parents ne viennent pas au conseil d'établissement?

5.2 PROFESSIONNELLE

L'adoption du bilan du plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence à l'école a été faite au point 4.2.

Un sondage sur la violence et l'intimidation à l'école a été fait auprès des élèves pour avoir leurs perceptions sur le sujet. Certains parents ont mentionné le terrain de l'école comme étant un lieu à risque de subir de la violence et de l'intimidation.

5.3 ENSEIGNANTS

5.3.1 ÉCOLE NOTRE-DAME

-Les élèves de l'école Notre-Dame ont accueilli leurs amis des écoles J.-C.-Chapais et Saint-Philippe pour les olympiades le mercredi 14 juin en avant-midi.

-Les élèves du 3^e cycle ont eu la chance d'effectuer une croisière disco et une visite au Musée Maritime pour leur sortie de fin d'année du 20 juin 2023.

-Les élèves de la maternelle, du 1^{er} cycle et du 2^e cycle auront la chance de se rendre au camp Vive la Joie pour leur sortie de fin d'année le 22 juin 2023.

-Les élèves de la classe de Mme Lily du 2^e cycle ont eu la chance de visiter le Jardin de l'Évolution à Sainte-Louise.

-Les élèves de l'école ont présenté un superbe spectacle de musique devant leurs parents.

-Les élèves de maternelle 5 ans de la classe de madame Annick ont fait des kiosques d'oiseaux à présenter aux autres élèves ainsi qu'aux parents.

-Les finissants ont eu une soirée quilles avec leurs enseignants.

-Les élèves de 5^e et 6^e années ont organisé une kermesse pour la dernière journée d'école.

-Les élèves de maternelle 4 ans ont participé à une activité de fabrication de savon.

-Madame Marie-Hélène et les enseignants de maternelle ont accueilli leurs futurs élèves pour une visite de l'école.

-Dans la cadre du projet entrepreneuriat de M. Dave, ses élèves ont eu la chance de faire la vente de plants de tomates et de poivrons.

5.3.2 ÉCOLE SAINT-PHILIPPE

- Les élèves du 3^e cycle ont eu la chance d'effectuer une croisière disco et une visite au musée maritime pour leur sortie de fin d'année du 20 juin 2023.
- Les élèves de la maternelle, du 1^{er} cycle et du 2^e cycle ont eu la chance de se rendre au Laser Game Evolution pour leur sortie de fin d'année le 16 juin 2023.
- Les finissants ont eu une soirée quilles avec leur enseignante.
- Un pique-nique a eu lieu dans la cour d'école pour les élèves finissants.
- Madame Marie-Hélène et les enseignants de maternelle ont accueilli leurs futurs élèves pour une visite de l'école.
 - Pour la dernière journée d'école, les enfants ont participé à des jeux d'eau.
- Les élèves de l'écoles ont présenté un superbe spectacle de musique devant leurs parents.

5.3.3 ÉCOLE J.-C.-CHAPAIS

- Les élèves de l'école ont présenté un superbe spectacle de musique devant leurs parents.
- Les élèves de 4^e -5e et 6^e années ont assisté aux Olympiades à l'école Notre-Dame.
 - Les élèves de la maternelle et de la classe de 1^{re}, 2^e et 3^e années ont eu la chance d'aller à la piscine de Rivière-du-Loup ainsi que de peindre une pièce en céramique.
 - Les enseignants ont planifié un pique-nique avec les élèves et leurs parents sur le terrain de l'école.
 - La classe de M. Anthony se sont dirigés vers St-Pacôme pour mettre leurs saumons à l'eau.

5.4 SERVICE DE GARDE

En août, le service de garde sera ouvert à Mont-Carmel puisqu'il y aura des travaux à St-Philippe. Nous aurons du nouveau personnel dans nos écoles.

5.5 COMITÉ DE PARENTS

Aucun point

6. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

7. QUESTION DU PUBLIC

Aucune question.

8. AUTRES SUJETS

Le spectacle de musique a plu beaucoup aux parents. Est-ce qu'un spectacle de Noël sera fait? Ce sera à suivre.

Merci à Mélanie Lévesque qui a été présente pendant plusieurs années dans nos écoles et qui était présente sur le conseil d'établissement.

Merci aux parents qui quittent puisque leur enfant quitte le primaire, d'avoir été présents sur le conseil d'établissement.

9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion sera celle de l'assemblée générale annuelle des parents et elle aura lieu le 14 septembre 2023 à l'école Notre-Dame à Mont-Carmel à 19 h.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 H

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par madame Caroline Caron et résolu

QUE la séance soit levée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Manon Bélanger
Présidente

Marie-Hélène Ouellet
Directrice

Procès-verbal fait par Alyson Michaud, secrétaire